



ASIE/LIBAN - Pour le Procureur patriarcal maronite près le Saint-Siège, l'approbation de la loi électorale « orthodoxe » a un caractère instrumental

Beyrouth (Agence Fides) – Les commissions parlementaires conjointes du Parlement libanais ont approuvé hier à la majorité l'article 2 de la loi électorale suggérée par ce qu'il est convenu d'appeler le « regroupement orthodoxe ». L'article consacre le principe selon lequel tout citoyen vote seulement pour des députés appartenant à sa propre confession religieuse, sur la base d'un modèle proportionnel qui transforme le Liban en une circonscription électorale unique. Les représentants du Hezbollah et ceux de formations politiques chrétiennes généralement opposé au mouvement en question, telles que le Courant patriotique libre du Général Michel Aoun, les Forces libanaises de Samir Geagea et le parti Kataëb, se sont prononcés en faveur de ce système.

Au cours du débat qui a eu lieu au cours de ces derniers mois, de vives critiques de la proposition « orthodoxe ont été faites par le Parti sunnite « Avenir » de Saad Hariri, par des parlementaires chrétiens indépendants et par le Président libanais lui-même, le Général Michel Sleiman, chrétien maronite.

« Le consensus recueilli par la proposition « orthodoxe » - explique à l'Agence Fides Mgr François Eid, Procureur patriarcal maronite près le Saint-Siège – doit être interprété d'une certaine manière. La loi par elle-même semble contredire l'esprit de pluralisme et de coexistence entre différentes communautés religieuses sur lequel se fonde la vie civile et politique libanaise. C'est pourquoi, elle pourrait être repoussée par le Président de la République comme anticonstitutionnelle. Au Liban, toute loi qui contredit le principe de coexistence entre chrétiens et musulmans doit être considérée comme nulle. Je crois qu'une bonne partie des votes favorables obtenus par la proposition de loi est instrumentale. Nombre sont ceux qui veulent utiliser la norme en question comme un instrument pour enterrer la loi électorale qui reprend le modèle en vigueur dans les années 1970, laquelle est considérée par tous comme injuste et inadaptée à la société libanaise actuelle, à la seule exception du parti du druze Walid Jumblatt ». (GV) (Agence Fides 20/02/2013)